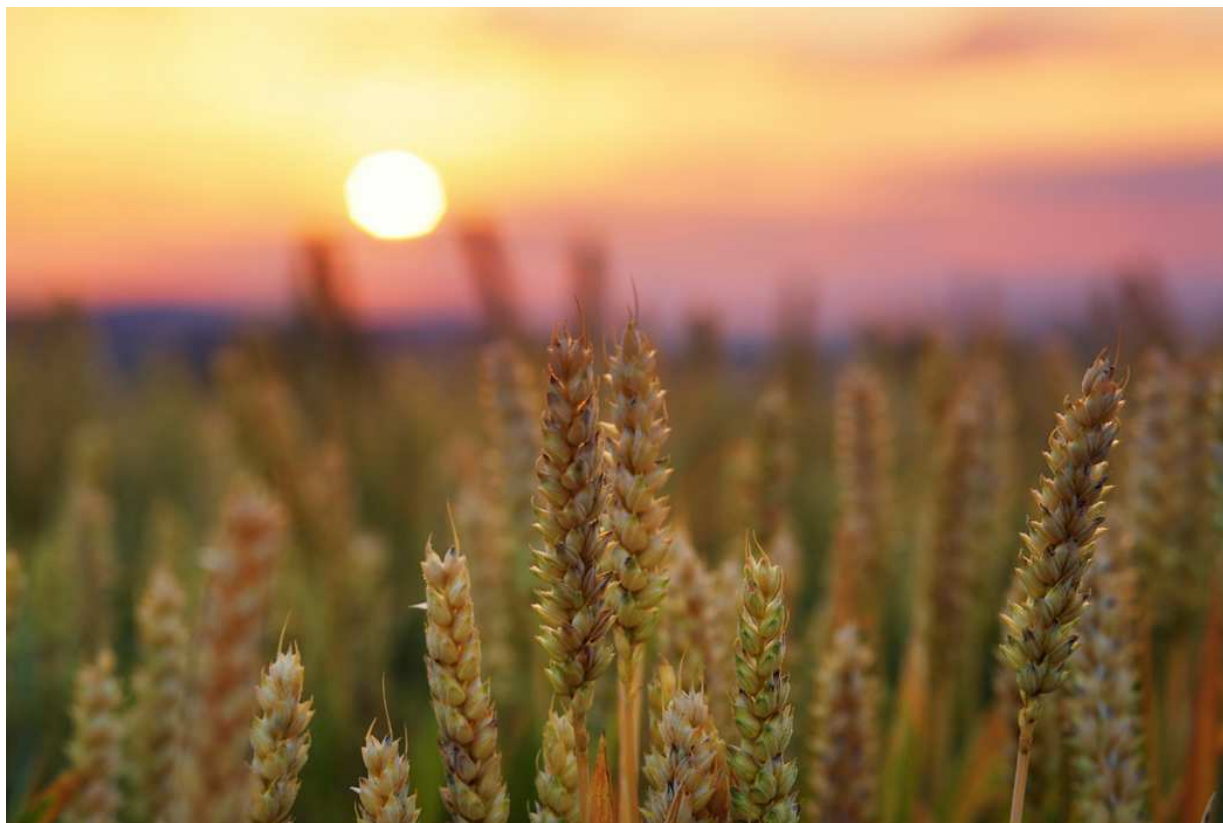




**SYNDICAT DES PRODUCTEURS
DE
SEMENCES PEDIGREES DU
QUÉBEC**





Syndicat des producteurs de
semences *pedigrees* du Québec

Assemblée générale annuelle des producteurs 2010

Tenue à L'Hôtel Hilton
Québec



Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

3800, boul. Casavant Ouest - Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 774-9154 - Télécopieur : 450 778-3797 – spspq@upa.qc.ca

Le 25 janvier 2010

Sujet : AVIS DE CONVOCAATION
Assemblée générale annuelle 2010
Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

Madame, Monsieur,

Prenez avis, par la présente, que l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec se tiendra aux dates, heures et endroit suivants :

DATES : Jeudi et Vendredi, 18 et 19 février 2010
HEURES : Le 18 février : 13 h 00 - Inscription
13 h 30 - Ouverture de l'assemblée
Le 19 février : 8 h 30 - Ouverture de l'assemblée
ENDROIT : **Hôtel Hilton Québec**
1100, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc G1R 4P3
Tél : 1-800-447-2411 ou 418-647-6500

Veuillez prendre note que des modifications aux Règlements généraux seront proposés à l'assemblée.

L'assemblée générale de la FPCCQ se prononcera sur une modification du Règlement de la Fédération qui vise à modifier les procédures de vote secret selon les termes suivants : « Deux délégués peuvent proposer que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret, cette proposition devant être acceptée par la majorité des délégués présents par un vote à main levée. »

Un souper aura lieu lors de la soirée du 18 février. Au cours de ce repas, les certificats de long service seront remis à plusieurs productrices et producteurs.

Veuillez compléter le formulaire d'inscription et le retourner au Syndicat **avant le 10 février prochain.** Nous vous attendons en grand nombre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Blain, agr.
Secrétaire

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES *PEDIGREES* DU QUÉBEC
À QUÉBEC LES 18 ET 19 FÉVRIER 2010
HÔTEL HILTON QUÉBEC**

- PROJET D'ORDRE DU JOUR -

LE JEUDI 18 FÉVRIER 2010

- 13 h 00** Inscription des participants
- 13 h 30** 1. Ouverture de l'assemblée
Acceptation de l'avis de convocation
Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 17 et 18 février 2009
3. Lecture et adoption du rapport des activités
4. Lecture et adoption du rapport financier
5. Nomination d'un expert-comptable
- 15 h 00** 6. Modification des Règlements généraux
- 15 h 30** Pause-café
- 15 h 45** 7. Message du président, monsieur Paul Adam
- 16 h 00** 8. Message de l'ACPS et l'ICS:
M. Dale Adolphe, directeur général (ACPS)
M. Neil Shanks, président (ACPS)
M. René Daoust, collaborateur d'opération (ACPS)
M^{me} Jennifer Scott (ICS)
- 17 h 00** 9. Élections des administrateurs 2010-2011
- 17 h 30** Ajournement
- 18 h 00** Cocktail
- 19 h 00** Banquet et remise des certificats
« Long Service »

LE VENDREDI 19 FÉVRIER 2010

- 8 h 30** Reprise de l'assemblée
10. Allocution de monsieur William Van Tassel, 1^{er} vice-président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
- 9 h 30** Ajournement - Assemblée générale annuelle du Groupe des producteurs de grains de semence du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec
- 10 h 00** Pause-café
- 10 h 15** Reprise de l'assemblée
11. Évolution du secteur des grains au Québec
Monsieur Djiby Sall, coordonnateur secteurs des grandes cultures et des plantes fourragères, MAPAQ
- 10 h 45** 12. Rapport sur les inspections et changements réglementaires
ACIA
- 11 h 00** 13. Allocution de monsieur Daniel Lanoie, directeur national, ACPS
- 11 h 15** 14. Plan de gestion de l'ériochloé velue (pour son contrôle et éradication) par monsieur Jacques Audette, Spécialiste des programmes espèces exotiques envahissantes, ACIA
- 12 h 00** Dîner
- 13 h 00** 15. Le CÉROM : vers 2010-2014. Bilan sommaire 2005-2009 et projections 2010-2014 du CÉROM
Monsieur Serge Fortin, directeur-général, CÉROM
- 13 h 30** 16. Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ

- Cette partie se déroulera à huis clos -

- 13 h 45** 17. Bloc d'information générale
- 14 h 15** 18. Étude des résolutions
- 15 h 30** 19. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE
DES 17 ET 18 FÉVRIER 2009



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Fernand Marcoux, procède à l'ouverture de la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants.

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par monsieur Firmin Paquet et appuyée par monsieur Jean Tétreault, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly et appuyée par monsieur Claude Lapointe, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

LE MARDI 17 FÉVRIER 2009

- 13 h 00** Inscription des participants
1. Ouverture de l'assemblée
Acceptation de l'avis de convocation
Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
 2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 21 et 22 février 2008
 3. Lecture et adoption du rapport des activités 2008
 4. Lecture et adoption du rapport financier
 5. Nomination d'un vérificateur
 6. Message du président, par monsieur Fernand Marcoux
 7. Le développement de l'agriculture au Québec par monsieur Michel St-Pierre, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif
 8. La cécidomyie orangée du blé par madame Brigitte Duval, agronome du MAPAQ au Centre du Québec
 9. Message de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec par monsieur Christian Overbeek, président.
Ajournement pour le cocktail et le souper
Cocktail
- 19 h 00** Banquet et remise des certificats « Long Service »

- 8 h 30**
10. Message du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) par madame Danielle Bernier, agronome-malherbologiste
 11. Message du directeur national (ACPS) par monsieur Daniel Lanoie
 12. Rapport sur les inspections et changements réglementaires par madame Mélanie Gauthier, agente régionale à l'Agence canadienne d'inspection des aliments
 13. Message de l'ACPS et de l'ICS
 - Monsieur Ed Lefsrud, président (ACPS)
 - Monsieur Dale Adolphe, directeur général (ACPS)
 - Madame Jennifer Scott (ICS)
- Pause-café
14. Les nouveautés en biotechnologies par monsieur François Belzile, Ph.D., professeur au Département de phytologie, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
 15. Bloc d'information générale
 - Ajournement pour l'Assemblée générale annuelle du « Groupe des producteurs de grains de semence » du plan conjoint*
 - Dîner*
 16. a) Élections des administrateurs 2009-2010
 - b) Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ
 17. Étude des résolutions et période de discussion
- 15 h 30**
18. Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 21 ET 22 FÉVRIER 2008

La secrétaire procède à la lecture du procès-verbal. Sur motion dûment proposée par monsieur Donald Bergeron, appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'AGA des 21 et 22 février 2008 tel que lu.

3. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2008

La secrétaire procède à la lecture du rapport des activités du SPSPQ pour l'année 2008. Le rapport fait état des principaux dossiers traités par le conseil d'administration, dont le changement de secrétaire, la convention de production de semences, la campagne de promotion, la production de semences biologiques, les relations avec l'ACPS, la recherche et la qualité des semences et les assurances agricoles, en plus de présenter les différentes représentations assumées par les membres du conseil. Enfin, la secrétaire rappelle qu'une annexe au rapport d'activités présente les données de production et de commercialisation de la semence généalogique québécoise.

Sur motion dûment proposée par monsieur André-Guy Trudeau, appuyée par monsieur Daniel Dutilly, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'activités tel que lu.

4. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

La secrétaire présente les états financiers de l'année 2008 en exposant les principaux résultats et les principales variations. Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Murray, appuyée par monsieur Christian Overbeek, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de 2008 tel que présenté.

5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Sur motion dûment proposée par monsieur Rodrigue Tremblay, appuyée par monsieur Louis-Marie Gagnon, il est résolu à l'unanimité de mandater le Service de comptabilité et de fiscalité de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe pour la préparation des états financiers et l'émission de l'avis au lecteur qui y est joint pour le prochain exercice.

6. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Monsieur Fernand Marcoux procède à la lecture du message du président que les participants peuvent retrouver dans leur cahier d'assemblée. Il est question notamment des principales activités du syndicat et de l'état d'avancement dans la négociation de la convention.

7. LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Présentation de monsieur Michel St-Pierre, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, sur le développement de l'agriculture au Québec. Il présente les faits saillants de sa recherche dans le but de produire le rapport sur les outils financier en agriculture, c'est-à-dire l'entrepreneuriat sur les fermes.

8. LA CÉCIDOMYIE ORANGÉE DU BLÉ

Présentation de madame Brigitte Duval, agronome du MAPAQ au Centre du Québec sur la cécidomyie orangée du blé, en d'autres mots, la phytoprotection et les insectes nuisibles dans le blé.

9. FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Présentation de monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ), sur l'état d'avancement des principaux dossiers d'intérêt à la FPCCQ.

Ajournement pour le cocktail et le souper

10. MESSAGE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Madame Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au Québec (MAPAQ) offre à l'assemblée un exposé sur l'ériochloé velue et la sétaire géante.

11. MESSAGE DU DIRECTEUR NATIONAL

Message du directeur national de l'Association canadienne des producteurs de semences, monsieur Daniel Lanoie. Il parle des modifications apportées à la circulaire 6 du comité publicité-éducation, fait un retour sur le Congrès 2008 et termine sur sa participation au Forum National des semences.

12. AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Madame Mélanie Gauthier, agente régionale à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, présente le fonctionnement du programme dans son rapport sur la sétaire géante.

13. MESSAGE DE L'ACPS ET DE L'ICS

Le président de l'ACPS, messieurs Ed Lefsrud et Roy Van Wick, ont d'abord fait part de leurs commentaires sur la visite du CÉROM. Ils se disent agréablement surpris du type de partenariat gouvernement-producteurs, ils félicitent la FPCCQ pour les installations et le lien avec le ministère de l'Agriculture. Ils présentent ensuite le nouveau site internet. Ceux-ci nous rappellent que l'assemblée générale annuelle de l'ACPS se teindra à Winnipeg en juillet. Ils remercient l'excellente contribution du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* pour l'AGA de 2008. Enfin, il est question des méthodes d'évaluation des champs.

Pause-café

14. LES NOUVEAUTÉS EN BIOTECHNOLOGIE

Monsieur François Belzile, professeur de l'Université Laval a présenté les nouveautés en biotechnologie dans les céréales.

15. BLOC D'INFORMATION GÉNÉRALE

Monsieur Martin Provencher présente les dossiers qui ont retenu l'attention au cours de la dernière année dont le renouvellement de la convention de production, la promotion de la semence certifiée avec une nouvelle campagne promotionnelle et le changement de secrétariat.

Monsieur Jacques Dion fait une mention de félicitations aux membres des deux parties pour avoir conclu une entente de principe dans le cadre de la convention de production.

**Ajournement pour l'Assemblée générale annuelle du
« Groupe des producteurs de grains de semence » du plan conjoint.**

16. ÉLECTIONS

a) Élections des administrateurs 2009-2010

Le président de l'assemblée mentionne que trois postes sont à échéance, soit les postes n° 5, 6 et 7, tenus en 2008 par messieurs Rodrigue Tremblay, Fernand Marcoux et André Roussel.

Le président demande une proposition pour nommer un président et un secrétaire d'élection. Sur motion dûment proposée par monsieur Firmin Paquet, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu à l'unanimité que monsieur Daniel Lanoie agisse à titre de président d'élection et que madame Julie Robert agisse à titre de secrétaire d'élection.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 5 occupé en 2008 par monsieur Rodrigue Tremblay. Sur motion dûment proposée par monsieur Luc Montour, appuyée par monsieur Donald Bergeron, monsieur Rodrigue Tremblay est mis en nomination.

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur Donald Bergeron, monsieur Pierre Murray est mis en nomination.

Messieurs Tremblay et Murray sont mis en nomination. Monsieur Murray refuse sa nomination et monsieur Tremblay accepte sa mise en nomination.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 6, détenu par monsieur Fernand Marcoux en 2008. Sur motion dûment proposée par monsieur Patrice Lalonde, appuyée par monsieur Firmin Paquet, monsieur Fernand Marcoux est mis en nomination. Monsieur Marcoux accepte la mise en nomination.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 7, détenu par monsieur André Roussel en 2008. Sur motion dûment proposée par monsieur Donald Bergeron, appuyée par monsieur Louis-Marie Gagnon, monsieur André Roussel est mis en nomination. Monsieur Roussel accepte la mise en nomination.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres mises en nomination. Aucune autre mise en nomination n'étant proposée, sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur Fernand Marcoux, il est résolu à l'unanimité de fermer la période de mises en nomination.

Puisqu'il n'y a qu'une mise en nomination au poste n° 5, le président d'élection déclare monsieur Rodrigue Tremblay élu par acclamation.

Puisqu'il n'y a qu'une mise en nomination au poste n° 6, le président d'élection déclare monsieur Fernand Marcoux élu par acclamation.

Puisqu'il n'y a qu'une mise en nomination au poste n° 7, le président d'élection déclare monsieur André Roussel élu par acclamation.

b) Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ

D'emblée, le secrétaire rappelle la règle de délégation de la FPCCQ de 1 délégué par 50 membres qui signe un formulaire d'adhésion en plus des présidents et premiers vice-présidents qui sont délégués d'office. Cela fait donc en sorte que le SPSPQ a droit à deux délégués à l'AGA de la FPCCQ.

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie, appuyée par monsieur Martin Provencher, il est résolu à l'unanimité de déléguer messieurs Éric Laflamme et Paul Adam à l'assemblée générale annuelle de la FPCCQ. Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie, appuyée par monsieur Pierre Murray, il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur André Roussel comme substitut aux délégués à l'assemblée générale annuelle de la FPCCQ.

17. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS ET PÉRIODE DE DISCUSSION

Résolution 1 : Modification des prélevés au plan conjoint

- Considérant** que le remboursement des frais du recours en droits compensateurs est complété;
- Considérant** que le surplus est actuellement destiné à :
La recherche, transfert des connaissances, développement de nouveaux marchés et de nouvelles cultures, la promotion de la profession, la surveillance du marché des intrants;
- Considérant** que ces enjeux demeurent et qu'il y a une croissance à long terme des enjeux où les producteurs de grains doivent prendre leur place;
- Considérant** que les besoins de recherche sont très importants et que le Fonds actuel n'est pas suffisant pour les demandes en recherche;
- Considérant** que le changement de vocation du prélevé spécial n'implique pas pour les producteurs d'investir de nouvelles sommes.

Sur motion dûment proposée par monsieur Louis-Marie Gagnon, appuyée par monsieur Luc Montour, il est majoritairement résolu que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

D'abroger le 0,15\$/t afin de le transformer en un prélevé de 0,10 \$/t et qu'il soit ajouté à la contribution totale par tonne se destinant au Fonds général.

Résolution 2 : Assurance récolte semence, germination

- Considérant** qu'actuellement, La FADQ, dans le cadre du programme de l'assurance récolte semence, verse la compensation uniquement lorsque le taux de germination est à moins de 75 %;

- Considérant** que la norme inscrite à la convention de production de semences est pour de la n°1 qui correspond à 85 % et plus de germination;
- Considérant** que le producteur doit livrer de la semence à plus de 85 % de germination;
- Considérant** qu'on retrouve un écart de 10 % entre la norme du marché et le déclenchement à l'assurance récolte semence par La FADQ;
- Considérant** que le programme d'assurance récolte permet le risque circonscrit dans la pomme de terre;
- Considérant** que dans la production de semences en céréale, l'assurance récolte semence se calcule uniquement sur l'ensemble des espèces et non pas par variété d'une espèce;
- Considérant** que le risque circonscrit permettra au producteur de ne pas être pénalisé de par la moyenne de son espèce, mais seulement sur la variété qui n'a pas atteint le taux de germination requis.

Sur motion dûment proposée par monsieur Louis-Marie Gagnon, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est majoritairement résolu que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

- Que La FADQ puisse verser à partir de 85 % et moins de germination;
- Que le risque circonscrit soit possible par variété.

Résolution 3 : Statut de producteur de semences

- Considérant** que lors du congrès de l'ACPS tenu en juillet 2008, une résolution portait sur la certification des producteurs de semences;
- Considérant** qu'actuellement tous les producteurs peuvent devenir producteurs de semences sans aucune condition auprès de l'ACPS;
- Considérant** que le syndicat a déjà produit un feuillet explicatif sur la production de semences.

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie, appuyée par monsieur Firmin Paquet, il est unanimement résolu que le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec envoie une lettre à l'ACPS disant :

Que le SPSPQ donne son appui à l'ACPS pour mettre en place un programme de certification pour les producteurs qui désirent produire de la semence.

Résolution 4 : Crédit d'impôt pour semence certifiée

- Considérant** que les producteurs du Québec sont sensibilisés à l'utilisation de la semence certifiée;

- Considérant** que l'achat de semences certifiées est plus dispendieux;
- Considérant** que l'Ontario offre un crédit d'impôt pour ses producteurs avec l'achat de semences certifiées;
- Considérant** qu'un programme de crédit favoriserait encore plus l'achat de semences certifiées.

Sur motion dûment proposée par monsieur Paul Adam, appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est unanimement résolu que les producteurs de semences *pedigrees*, demandent à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

Qu'elle vérifie la possibilité de mettre sur pied un programme de crédit d'impôt pour les producteurs qui achètent de la semence certifiée.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion dûment proposée par monsieur Firmin Paquet, appuyée par monsieur Gilbert Proulx, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU
QUÉBEC
2009



RAPPORT DES ACTIVITÉS

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES *PEDIGREES* DU QUÉBEC

ANNÉE 2009

Ce rapport d'activités fait état des travaux réalisés par le conseil d'administration du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec (SPSPQ) et des dossiers qui l'ont occupé au cours de l'année 2009.

Les membres du conseil d'administration élus ou en cours de mandat en 2009 étaient :

- Monsieur Paul Adam (Saint-Félix-de-Valois), président
- Monsieur Martin Provencher (Bécancour), premier vice-président
- Monsieur Daniel Dutilly (Rougemont), deuxième vice-président
- Monsieur Éric Laflamme (Saint-Hyacinthe), administrateur
- Monsieur Fernand Marcoux (Sainte-Marthe), administrateur
- Monsieur André Roussel (Saint-Éloi), administrateur
- Monsieur Rodrigue Tremblay (La Doré), administrateur jusqu'en juin 2009
- Monsieur Pierre Murray (La Doré), administrateur depuis juin 2009

Monsieur Rodrigue Tremblay a remis sa démission en juin 2009. Tel que prévu dans les Règlements généraux, le conseil d'administration a effectué des démarches pour combler ce poste. Monsieur Pierre Murray poursuivra donc le mandat de monsieur Tremblay. Merci à monsieur Rodrigue Tremblay pour son implication au sein du conseil d'administration.

Il y a eu également un changement à la permanence, madame Geneviève Blain, agronome, agit maintenant comme secrétaire du SPSPQ. Elle est secondée par madame Julie Robert.

Le conseil d'administration accorde aussi un siège d'observateur à un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), lequel était occupé par madame Danielle Bernier, agronome-malherbologiste. Un deuxième siège d'observateur est accordé à monsieur Daniel Lanoie, représentant de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) en 2009. La présence de ces observateurs permet de maintenir des liens avec ces deux organisations et de favoriser l'échange d'information.

Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration et ses comités de travail ont tenu les activités suivantes :

Instance	Activités
Conseil d'administration	9
Comité exécutif	1
Comité promotion et recherche	1
Comité des règlements	2
Comité de la convention	4

Le syndicat a tenu 9 réunions du conseil d'administration et une réunion du comité exécutif. Les différents comités se sont également rencontrés afin de faire le suivi des divers dossiers. Encore cette année, tout un chacun s'est bien impliqué et a fait valoir leurs idées et leurs opinions, rendant les réunions productives et efficaces.

Au chapitre des représentations prises en charge par les membres du conseil d'administration, voici la description détaillée de celles-ci pour 2009 :

Organisation	Mandat	2009
SPSPQ	Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher ▪ Daniel Dutilly
	Comité de promotion et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ André Roussel ▪ Éric Laflamme
	Comité des garanties de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ Daniel Dutilly
	Comité des assurances agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Éric Laflamme ▪ Pierre Murray
	Comité règlement du syndicat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ Daniel Dutilly ▪ Éric Laflamme
FPCCQ	Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher
	Comité de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher
	Comité des assurances agricoles et des coûts de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam
	Comité sur les marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher
	Comité de négociation des grains de semences Comité des conditions et modalités des conventions de production (CCMCP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher
	Sous-comité technique du CCMCP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fernand Marcoux ▪ Daniel Dutilly ▪ Martin Provencher
CRAAQ	Comité céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ André Roussel
	Comité maïs-oléoprotéagineuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éric Laflamme
CÉROM	Comité consultatif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher

Les principaux dossiers ayant retenu l'attention du conseil en 2009, outre les affaires courantes, étaient la *Convention de production et de mise en marché des semences* qui a occupé une grande place, la campagne de promotion, l'information aux producteurs, la recherche et la qualité des semences et les assurances agricoles.

CONVENTION DE PRODUCTION ET DE MISE EN MARCHÉ DES SEMENCES

Le 16 janvier 2009, les parties signataires de la *Convention de production et de mise en marché des semences* se sont rencontrées pour discuter des prix minimums des céréales de semences issus de la formule de prix prévue dans la convention. Comme elles l'ont fait lors des dernières années, les parties signataires ont convenu d'une entente auxiliaire à la convention en raison de certains ajustements qui s'avéraient nécessaires particulièrement pour les producteurs. Il s'agit de prix minimaux. Les producteurs ont toujours le droit de négocier ces prix à la hausse.

En premier lieu, les parties ont renouvelé un élément de l'entente auxiliaire des années passées, soit un mode d'indexation du prix minimum, à l'exception du blé alimentaire. Comme dans le cas du paiement des récoltes de 2006 et de 2007, le paiement de la récolte de 2008 pour l'avoine, le blé fourrager et l'orge est passé d'une indexation de 5,00 \$/t à 7,00 \$/t sur le prix de marché de référence.

De plus, dans le cas du blé alimentaire, les parties ont à nouveau convenu d'utiliser les données annoncées par la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) dans le cadre de la mise en vente en commun du blé de consommation humaine. Plus précisément, les parties ont convenu d'utiliser le prix à l'acheteur standardisé pour les primes et les escomptes selon les prévisions de la FPCCQ de décembre 2008.

Par ailleurs, le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec (SPSPQ) a demandé à la FPCCQ de faire sa propre enquête auprès d'acheteurs en régions et des centres régionaux pour le grade n°2. Les deux enquêtes, soit de la FPCCQ et d'Agriculture et agroalimentaire Canada qui se réfère à l'avoine commerciale n°3 des centres régionaux de Montréal, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Hyacinthe ont été comparées afin de retenir le prix.

En février 2009, monsieur Christian Overbeek, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) adressait une correspondance aux marchands et à la Coop fédérée afin de leur demander d'effectuer une correction à la suite d'une erreur survenue dans la prise des données pour l'avoine. Afin de corriger cette malencontreuse erreur, un montant de 10 \$ la tonne devait être payé aux producteurs. Le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec (SPSPQ) a remercié les entreprises qui ont répondu positivement à la demande qui leur a été faite afin de corriger l'erreur qui s'était produite dans l'Info-semences d'octobre 2009.

Pour ce qui est de la *Convention de production et de mise en marché des semences*, les membres du comité de négociation de la convention ont poursuivi les démarches entreprises. C'est finalement le 30 janvier 2009 qu'une entente de principe est intervenue entre les parties. Cette entente de principe a été appliquée dès la saison de production 2009 même si celle-ci n'était pas encore entérinée par la RMAAQ. La promotion de la signature de l'entente de principe s'est effectuée au printemps afin d'informer les producteurs de son contenu. Une firme de relation publique a été embauchée pour aider et outiller le SPSPQ dans les démarches à réaliser.

Durant le processus de rédaction, les différentes parties impliquées, dont les producteurs, ont validé les différentes questions et apporté des éclaircissements au besoin afin que la convention réponde à leurs attentes.

Cette nouvelle convention est porteuse pour l'ensemble de l'industrie :

- La prime brute représente maintenant un montant de 55,00 \$ par tonne métrique alors qu'elle était de 40,00 \$ dans l'ancienne convention. Ce montant correspond mieux à la réalité du coût de production des agriculteurs et permettra de couvrir les frais relatifs aux nouvelles exigences de qualité et aux frais de transport qui sont plus élevés pour se rendre de la ferme aux postes de conditionnement.
- Des compensations pour les superficies en option non utilisées de 50 \$/ha. Cette somme fixe remplacera avantageusement le mode de calcul complexe utilisé jusqu'à maintenant et permettra de mieux faire face aux dépenses encourues. Les marchands demandaient aux producteurs de semer des superficies en option afin d'obtenir une marge de manœuvre suffisante. Toutefois, il était aussi important de protéger les producteurs dans le cas où ces superficies n'étaient pas requises par le marchand.

- Des nouvelles exigences en termes de qualité des semences ont été ajoutées afin de répondre aux besoins des acheteurs, soient l'absence de radis sauvage et le taux maximal d'humidité pour expédier un lot.

Malgré le fait que la convention ne touche pas les semences de soya, mais uniquement les céréales, certains marchands ont adapté leur prix pour la saison de production 2009 afin de tenir compte de l'augmentation obtenue dans les céréales de semence.

La nouvelle convention devrait être signée sous peu, et ce, après plusieurs longues années de travail.

Le SPSPQ a également présenté un mémoire lors de la révision périodique du plan conjoint des grandes cultures en novembre 2009 afin de faire le bilan des activités du Syndicat durant les cinq dernières années et de mettre en relief les retombées de la *Convention de production et de mise en marché des semences*.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES (ACPS)

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) a tenu son congrès à Winnipeg au Manitoba du 9 au 11 juillet 2009. Messieurs Martin Provencher et Éric Laflamme ainsi que madame Julie Robert étaient présents pour représenter le SPSPQ avec les représentants du Québec à l'ACPS, monsieur Daniel Lanoie et madame Danielle Bernier du MAPAQ.

Des conférences ont été présentées sur les légumineuses et les effets sur la santé, les biomatériaux, le climat et la super tempête...

Les représentants du Québec ont apporté une résolution visant à poursuivre les démarches concernant le développement d'un protocole de certification pour les producteurs de semences. Cette résolution a été refusée après un vote très serré. Le SPSPQ continuera ses représentations à ce sujet.

Des discussions sur le budget de l'ACPS ont eu lieu à la suite des déficits récurrents effectués par l'organisation. La situation n'est toutefois pas critique compte tenu de l'importance de l'organisation. Le SPSPQ a été consulté par l'ACPS en septembre afin d'émettre nos idées de stratégies à mettre en place afin d'éviter que l'ACPS se retrouve en situation de déficit. Le SPSPQ a émis des recommandations et a insisté sur le fait que les services aux producteurs ne devaient pas être affectés ainsi que les actions mises en place pour favoriser la qualité des semences.

Si la saison n'avait pas été aussi tardive cette année, le SPSPQ aurait participé à la rencontre interprovinciale qui a eu lieu à Toronto en novembre 2009. Madame Danielle Bernier y a cependant assisté.

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

L'arrêté sur les graines de mauvaises herbes a été modifié en juin 2009. Tel que demandé par le Syndicat à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la catégorie de la sétaire géante a été modifiée afin qu'elle passe de mauvaise herbe interdite à principale. Le Syndicat s'implique aux diverses consultations avec les intervenants du secteur des semences.

RECHERCHE ET QUALITÉ DES SEMENCES

Le SPSPQ participe financièrement à deux projets de recherche du CÉROM. Ce qui représentera un montant total de 11 000 \$. Le premier projet a pour sujet « L'évaluation de l'application de fongicides dans la culture de maïs-grain et de soya en parcelles expérimentales » et le deuxième projet a pour sujet « La sélection de blés acquis par le CÉROM ».

Le SPSPQ a acheté la totalité de l'inventaire restant du « Guide d'introduction à la production de semences généalogiques » publié en 2005. Pour obtenir des exemplaires, veuillez communiquer avec le SPSPQ. Celui-ci devrait également être bientôt disponible en version électronique sur le site web de la FPCCQ.

Une bourse de 1 000 \$ a été remise en avril dernier à madame Stéphanie Duranceau, étudiante en agronomie à l'Université Laval par monsieur Martin Provencher.

ASSURANCE RÉCOLTE

Des démarches ont été réalisées et des correspondances se sont échangées afin d'adapter le programme d'assurance récolte à la réalité des producteurs de semences. Concernant la modification du taux de germination, La Financière agricole du Québec souhaite évaluer le risque avant de rendre effective la modification souhaitée. Toutefois, après analyses, il semble que les données demandées sont très difficiles à ramasser ou encore sont inexistantes. Le SPSPQ a rencontré La FADQ avec la FPCCQ en janvier 2010 pour en discuter. Les démarches se poursuivent.

GARANTIES DE PAIEMENT

Des démarches ont été entreprises et se poursuivent afin que les producteurs de semences aient une garantie de paiement adéquate puisque ces derniers ne sont pas admissibles à la garantie de paiement offerte par la RMAAQ dans le cadre du Règlement sur la mise en marché des grains. Un montant a été obtenu dans la nouvelle convention pour aider les producteurs à se prémunir d'une certaine garantie pour les céréales, malheureusement il semble que le montant ne soit pas suffisant. Il est à noter que chaque producteur doit faire lui-même les démarches pour se prémunir d'une couverture. La solution trouvée doit être abordable et couvrir adéquatement les producteurs contre le risque de non-paiement par l'acheteur.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'UTILISATION DE SEMENCES PEDIGREES

À la suite de l'adoption de cette résolution par l'assemblée générale annuelle du SPSPQ, le SPSPQ a transféré cette résolution à la FPCCQ qui l'a adoptée en mars dernier lors de son AGA. Cette résolution demande de mettre en place un programme de crédit d'impôt applicable à l'achat de semences certifiées. La FPCCQ a demandé l'avis au Syndicat sur la stratégie à adopter. Une lettre sera donc envoyée au ministre fédéral de l'agriculture.

Le Syndicat s'est tenu au courant des démarches réalisées sur ce dossier par les autres organisations, dont l'Association canadienne du commerce des semences.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'ACPS mettra plus d'efforts sur ce dossier.

SEMENCES BIOLOGIQUES

Le SPSPQ a participé à une rencontre en mai 2009 avec le SPGBQ, la FABQ, l'UPA et la FPCCQ pour faire le point et s'entendre sur un suivi à donner.

Par la suite, des guides de production de semences généalogiques ont été distribués aux administrateurs de la FABQ et du SPGBQ. Un budget a été réalisé et leur sera présenté bientôt afin de les outiller. Un répertoire est maintenant disponible sur le site de l'ACPS et les semences biologiques devraient être identifiées sur le site de SECAN.

INFORMATION ET FORMATIONS AUX PRODUCTEURS

Cette année, pour vous tenir informé, quatre bulletins Info-semences ont été produits dont celui de février qui a porté exclusivement sur la convention. Une lettre a aussi été envoyée en avril et elle portait sur les avantages immédiats liés à l'entente de principe.

Durant l'année, des nouvelles ont également été données via la revue Grandes cultures, dont la parution de décembre qui comportait l'éditorial du président du SPSPQ et un portrait de la production de semences. Les informations sur les semences présentées sur le site web de la FPCCQ ont également été mises à jour.

Le syndicat a profité de la réunion du conseil d'administration de la FPCCQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour rencontrer les producteurs de semences de la région. La moitié des producteurs invités ont participé à la rencontre qui s'est tenue le 8 juillet. Monsieur Paul Adam, président du SPSPQ a profité de l'occasion pour faire le point sur la convention de production et de mise en marché ainsi que le fonctionnement du règlement du blé. Des fermes de la région ont également été visitées. Sincères remerciements à monsieur Pierre Murray pour l'organisation de cette rencontre.

Le cours « Production de semences Sélect » a eu lieu les 15 et 16 juillet 2009. Neuf personnes, dont huit producteurs ont assisté à la formation. Des remerciements particuliers aux formateurs Yves Dion (CÉROM), Pierre Turcotte (CÉROM), Mélanie Gauthier (ACIA), Julie Aubin (ACIA), Danielle Bernier (MAPAQ) et Daniel Dutilly (SPSPQ). Ce cours est rendu possible grâce à la collaboration financière d'Emploi-Québec Montérégie, le soutien du Collectif régional en formation agricole et du SPSPQ.



Geneviève Blain, agr.
Secrétaire

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS
Principales statistiques de la production 2008 et de la commercialisation 2008-2009

Estimation de l'autosuffisance québécoise en semence généalogique				
	Avoine	Blé	Orge	Soya
Superficies en cultures commerciales (ha) ¹	94 975	23 129	31 004	217 824
Taux de semis (kg/ha) ²	140	176	157	99
Besoin en semences (t) ³	13 297	4 071	4 868	21 565
Semences commercialisées (t) ⁴	10 343	8 445	9 030	25 192
Semences produites (t) ⁴	15 948	17 230	15 903	44 445
Autosuffisance commerciale Semences commercialisées / Besoin de semence	78%	207%	186%	117%
Autosuffisance de production Semences produites / Besoin de semence	120%	423%	327%	206%

¹ Superficies assurées à l'ASRA en 2009

² Étude sur le coût de production des CMO 2005 au Québec, CECPA

³ Superficies des cultures commerciales / Taux de semis

⁴ Plan conjoint FPCCQ (année précédente à l'ensemencement de la culture commerciale; ex.: 22 011 tonnes d'avoine de semence produite en 2007 ont servi à l'ensemencement de l'avoine commerciale de 2008

Superficies inspectées et variations (ha) en semences généalogiques au Québec et au Canada						
Cultures	QUÉBEC			CANADA		
	2008	2009	Variation	2008	2009	Variation
Avoine	6 651	6 332	-5,0%	21 942	18 479	-18,7%
Blé	5 554	5 226	-6,3%	137 686	150 002	8,2%
Canola	0	0	0,0%	33 635	23 612	-42,4%
Orge	5 456	5 287	-3,2%	60 424	54 572	-10,7%
Soya	15 422	14 972	-3,0%	73 730	86 785	15,0%
+Autres	150	187	19,8%	143 642	134 869	-6,5%
Total	33 233	32 004	-3,8%	471 058	468 319	-0,6%
Nombre de producteurs	548	537	-2,0%	3464	3532	1,9%

Source: ACPS

Message du président



Chers productrices et producteurs,

Toute une année de changement...

L'année qui vient de se dérouler fut une grosse année de chambardement et de changement. Un administrateur d'expérience s'est retiré, la finalisation de notre nouvelle convention et, bien sûr, moi avec mes 15 ans d'expérience qui reprend le collier à la présidence, en plus d'un changement de personne-ressource au secrétariat.

À la fin du printemps, monsieur Rodrigue Tremblay a quitté son poste d'administrateur qu'il occupait depuis plus de 16 ans. Il est le premier administrateur provenant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a gagné son poste de fière allure puisqu'il est le seul dans les annales du syndicat à être élu après une dure bataille en élection de trois tours. À ce moment, monsieur Tremblay a été reconnu comme un leader par ses pairs. Il a occupé différents postes au sein de notre organisation, entre autres, comme vice-président à une époque avec toutes les responsabilités qui en découlent. Tantôt membre de comités dont celui sur la qualité des semences ainsi que représentant du syndicat au sein du Réseau grandes cultures du Québec pour les céréales, etc. Il est un franc défenseur de tout dossier portant sur la valeur ajoutée et sur la qualité. D'ailleurs, il a encore de l'intérêt pour les dossiers que nous traitons à ce jour. Comme producteur, il a fait un énorme changement en devenant producteur biologique à la fin des années 90. Il a su nous partager son défi ainsi que les préoccupations de ce groupe grandissant. Un sincère remerciement à monsieur Rodrigue Tremblay d'avoir consacré autant d'années au groupe.

Monsieur Rodrigue Tremblay fut remplacé par un jeunot. Une personne qui a le désir de s'impliquer fortement dans les nombreux dossiers des semences, pouvant consulter au besoin monsieur Tremblay puisqu'il demeure dans son voisinage et j'ai nommé monsieur Pierre Murray. Depuis son arrivée au sein du syndicat, il m'a déjà surpris par ses réflexions et commentaires. Monsieur Murray a beaucoup d'expérience dans le fonctionnement des syndicats spécialisés et généraux de l'UPA. Ce sera intéressant de le voir patiner dans notre sphère d'activité. Qui sait où il sera rendu dans deux ou trois mandats. Bienvenue au Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec.

C'est aussi l'année du parachèvement de l'entente de principe qui a eu lieu le 30 janvier 2009. Ce long processus d'écriture et de clarification de points avant la rédaction légale de l'entente de principe. À l'heure actuelle, la convention n'est pas encore signée, mais elle le sera sous peu. Nous remercions l'Association des marchands, La Coop et l'Association des conditionneurs de semences *pedigrees* du Québec et leurs représentants d'avoir consacré un effort pour créer cette entente telle que nous la connaissons actuellement et d'avoir permis de l'appliquer dès la saison 2009. Nous devons également remercier nos représentants, messieurs Fernand Marcoux, Daniel Dutilly et Martin Provencher pour leur disponibilité lors des derniers mois avant l'entente. Cette convention est la mise à niveau de celle qui avait été signée auparavant en 2002 incluant des nouveautés, des bases de qualité et une meilleure rémunération aux producteurs pour les lots à sous-traitance et en option.

Vous avez pu remarquer qu'à plusieurs reprises pendant la dernière année, nous avons communiqué avec vous par écrit afin de vous informer de cette nouvelle convention. De plus, nous avons fait de la publicité dans les journaux et revues. Je crois sincèrement que toute la filière des semences en ressort gagnante. Je pourrais vous en parler encore longtemps malgré le fait que je ne crois pas que tout a été dit à ce jour, mais permettons-nous d'avoir une année de réalisation avant de la juger.

En février 2009, quelqu'un m'aurait demandé de reprendre le collier de président, je lui aurais répondu clairement non. Je désirais me retirer à la fin de mon mandat en 2010 comme administrateur du syndicat. Je suis présent au syndicat depuis 1994. À la suite de la problématique que nous avons à former un exécutif au sein du syndicat après la dernière AGA, il y a eu plusieurs discussions avant que j'acquiesce. Ce ne fut pas une décision facile. Avec un petit jeu de chaise musicale entre le 1^{er} vice-président et le 2^e vice-président, l'appui et une meilleure répartition des comités entre les administrateurs, j'ai finalement accepté. Le temps de tout en chacun est précieux sur leur ferme. Mon acceptation de la présidence a porté sur la possibilité de faire profiter mon expérience au sein de l'organisme. J'ai encore la flamme pour plusieurs dossiers qui ne sont pas terminés et qui, je l'espère, le seront prochainement. J'ai également repris le collier parce que je vois dans nos rangs d'administrateurs des personnes qui pourront me remplacer dans un avenir prochain. Il est important qu'il y ait de nouveaux administrateurs dans un groupement comme le nôtre afin d'avoir une vision différente des enjeux et des situations pour la production de semences. Je sollicite un nouveau mandat de trois ans puisque je crois que je serai encore utile à la cause et afin de supporter les futurs exécutifs du syndicat. Comme j'ai pensé la dernière fois, ce mandat sera probablement mon dernier. Je remercie monsieur Fernand Marcoux d'avoir œuvré en tant que président de 2005 à 2009. Ce n'est pas facile d'avoir un poste aussi important dans une organisation comme la nôtre. Mentionnons que monsieur Marcoux ne l'a pas eu facile pendant ses termes.

Dans un autre ordre d'idée, vous avez pu remarquer que depuis le mois de juin dernier, nous avons changé de répondante au syndicat. Notre nouvelle répondante est madame Geneviève Blain, agronome de formation. Elle a plusieurs années d'expérience au sein de de l'UPA. On lui souhaite la bienvenue dans notre équipe et je demeure convaincu qu'elle nous fera profiter de son expérience acquise. Je tiens à remercier madame Julie Robert qui nous a accueillis lors du transfert de notre secrétariat à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Son dynamisme et sa rigueur ont contribué au bon maintien des dossiers du syndicat. Madame Robert a pris de nouvelles tâches au sein de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

En terminant, je souhaite à tous que l'année qui s'en vient soit meilleure que la précédente tant au niveau du rendement que de la qualité et bien entendu pour le prix. Souhaitons-nous une bonne saison 2010!



Paul Adam
Président

Les administrateurs du
Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec
Pour l'année 2009-2010

Poste # et nom	Municipalité	Échéance du mandat
Poste # 1 M. Martin Provencher	Bécancour	2010
Poste # 2 M. Éric Laflamme	Saint-Hyacinthe	2011
Poste # 3 M. Daniel Dutilly	Rougemont	2011
Poste # 4 M. Paul Adam	Saint-Félix-de-Valois	2010
Poste # 5 M. Pierre Murray (depuis juin 2009)	La Doré	2012
Poste # 6 M. Fernand Marcoux	Sainte-Marthe	2012
Poste # 7 M. André Roussel	Saint-Éloi	2012

**Délégués et substituts à
l'Assemblée générale annuelle de la
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec**

Délégué de droit : Président

Délégué de droit : Premier vice-président

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Assemblée générale annuelle

Groupe des producteurs de semences 2010





Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

3800, boul. Casavant Ouest - Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 774-9154 - Télécopieur : 450 778-3797 – spspq@upa.qc.ca

Le 25 janvier 2010

Sujet : AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle 2010
Groupe des producteurs de grains de semence du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec

Madame,
Monsieur,

Prenez avis, par la présente, que l'assemblée générale annuelle du « Groupe des producteurs de grains de semence », couvert par le Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec, se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

DATE : Le vendredi 19 février 2010
HEURE : 9 h 30
ENDROIT : **Hôtel Hilton Québec**
1100, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc G1R 4P3
Tél : 1-800-447-2411 ou 418-647-6500

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Blain, agr.
Secrétaire

- PROJET D'ORDRE DU JOUR -

- 9 h 30**
1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination d'un président d'assemblée
 3. Acceptation de l'avis de convocation
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 février 2009 du Groupe des producteurs de grains de semence
 6. Nomination des délégués et des délégués-substituts à l'AGA du plan conjoint
- 10 h 00**
7. Clôture de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Monsieur Fernand Marcoux procède à l'ouverture de l'assemblée, sur proposition de monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur Louis-Marie Gagnon.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Lanoie et appuyé par monsieur Daniel Dutilly, que monsieur Fernand Marcoux soit nommé président d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation. Puis, il est proposé par monsieur Daniel Dutilly et appuyé par monsieur Louis-Marie Gagnon, que soit accepté l'avis de convocation tel que reçu par le courrier.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly et appuyée par monsieur Éric Laflamme, l'ordre du jour de la présente assemblée est adopté tel que présenté au cahier. L'ordre du jour se lit comme suit :

11 h 30	1.	Ouverture de l'assemblée;
	2.	Nomination d'un président d'assemblée;
	3.	Acceptation de l'avis de convocation;
	4.	Adoption de l'ordre du jour;
	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2008 du Groupe des producteurs de grains de semence;
	6.	Nomination des délégués et des délégués-substituts à l'AGA du plan conjoint;
12 h 00	7.	Levée de l'assemblée.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 18 FÉVRIER 2008

La secrétaire en fait la lecture. Sur motion dûment proposée par monsieur Éric Laflamme et appuyée par monsieur Pierre Murray, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe de producteurs visés par le plan conjoint, tenue le 18 février 2008, soit adopté tel que rédigé et présenté au cahier.

6. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS-SUBSTITUTS À L'AGA 2009 PLAN CONJOINT

La secrétaire procède à la lecture de la procédure de nomination. Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie, appuyée par monsieur Louis-Marie Gagnon, il est résolu de garder les mêmes délégués et délégués-substituts.

Groupe 01 Bas-Saint-Laurent	<u>Délégué</u>	<u>Substitut</u>
	Donald Bergeron	André Roussel
Groupe 02 Québec	<u>Délégué</u>	<u>Substitut</u>
	Réjean Laquerre	Gérard Plamondon
Groupe 03 Nicolet	<u>Délégués</u>	<u>Substitut</u>
	Martin Provencher Gilbert Proulx	Jean-Rock Beaudet
Groupe 04 Saint-Hyacinthe/Estrie	<u>Délégués</u>	<u>Substitut</u>
	Éric Laflamme Jean Tétreault Daniel Dutilly	Guy Crépeau
Groupe 05 Saint-Jean/Valleyfield	<u>Délégués</u>	<u>Substitut</u>
	Jérôme Letellier Fernand Marcoux	Pierre Brault
Groupe 06 Lanaudière/ Outaouais-Laurentides	<u>Délégués</u>	<u>Substitut</u>
	Paul Adam Éric Lortie	Yves Ladouceur
Groupe 07 Mauricie	<u>Délégué</u>	<u>Substitut</u>
	Marc Saucier	Raymond Rheault
Groupe 08 Saguenay-Lac-Saint-Jean	<u>Délégué</u>	<u>Substitut</u>
	Rodrigue Tremblay	Bernard Lepage
Groupe 09 Côte-du-Sud	<u>Délégué</u>	<u>Substitut</u>
	René Têtu	Gaétan Grondin

Groupe 10
Abitibi-Témiscamingue

Délégué

Substitut

Marc Champagne

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Donald Bergeron et appuyée par monsieur Dany Dufour, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Président

Secrétaire

**Délégués et substituts à l'Assemblée générale annuelle
du plan conjoint des producteurs
de cultures commerciales du Québec**

Groupe 01 – Bas-Saint-Laurent

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 02 – Québec

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 03 – Nicolet

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 04 – Saint-Hyacinthe/Estrie

Délégué : _____

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 05 – Saint-Jean/Valleyfield

Délégué : _____

Délégué : _____

Substituts : _____

Groupe 06 – Lanaudière-Outaouais/Laurentides

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 07 – Mauricie

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 08 – Saguenay-Lac Saint-Jean

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 09 – Côte-du-Sud

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 10 – Abitibi-Témiscamingue

Délégué : _____

Substitut : _____

RÉSOLUTIONS

1.- DIRECTEUR NATIONAL – 2010

Le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec, en tant que filiale de l'Association canadienne des producteurs de semences, doit nommer, pour fin de représentation, un directeur national.

Au cours de l'année 2009, M. Daniel Lanoie a assumé le mandat de directeur national.



2.- DROITS DE FILIALE

Le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec doit fixer pour 2010 les droits de filiale qui reviendront au Syndicat.

Au cours de l'année 2009, les droits de filiale ont été fixés à 0,30\$/acre.



Nos COMMANDITAIRES





SeCCan



Votre partenaire semencier

Le Syndicat des producteurs de
semences *pedigrees* du Québec
vous remercie de votre
présence à son assemblée
générale annuelle 2010

